PLU Malataverne

Pièce n°3 - Plan de zonage

Délibérations	Modifications	
Prescription :	Date 6 août 2015	Objet Mise à jour
Arrêt du projet :	25 nov. 2019	Modification
Approbation : 17 décembre 2012		

Planche n°2 - Secteur sud (1/3000e)

0 75 150 225 300 m

Zones urbaines (U) = secteurs déjà urbanisés et les secteurs ou les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter

	Ua	Zone historique du village (anciens hameaux du Malataverne et de Clarinas)
	Ub	Zone mixte d'extension autour du village avec diversité des formes urbaines (indice «b»), desservie par l'assainissement collectif
	Uc	Zone mixte à dominante habitat à l'ouest du village (indice « c »), desservie par l'assainissement collectif
	Uca	Zone mixte à dominante habitat à l'ouest du village (indice « c »), desservie par l'assainissement autonome (indice « a »)
	Ui	Zone d'activités artisanales ou industrielles (indice « i »), équipée en assainissement collectif
	Uia	Zone d'activités artisanales ou industrielles (indice « i »), équipée en assainissement autonome (indice « a »)
	Uiab	Zone d'activités artisanales ou industrielles (indice « i »), équipée en assainissement autonome (indice « a » et où la hauteur est limitée à 8.5m (indice « b »)
	Ut	Zone de services techniques (indice « t)et « t bis)' exploitation de l'autoroute A7

Zones à urbaniser (AU) = secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation

Zones AU indicées	**AUb**	Zone mixte d'extension autour du village avec diversité des formes urbaines (indice « b »), desservie par l'assainissement collectif
	AUc	Zone mixte à dominante habitat à l'ouest du village (indice « c »), desservie par l'assainissement collectif
	AUe	Zone d'extension urbaine à vocation d'activités économiques (indice « e ») : activités secondaires ou tertiaires, de services et hébergement (activités non industrielles)
	AUi	Zone d'extension urbaine à vocation d'activités industrielles ou artisanales (indice « i »), en assainissement collectif
	AUia	Zone d'extension urbaine à vocation d'activités industrielles ou artisanales (indice « i »), en assainissement autonome (indice « a »)
	AUt	Zone d'extension urbaine à vocation de loisirs et tourisme (indice « t »)
Zones AU non indicé	**AU**	Zone insuffisamment équipée d'extension urbaine à long terme (réserve foncière)

Zone naturelles (N) = secteurs, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...] soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

	Nc	Zone à caractère naturel où l'extension de nouvelles constructions, mais les extensions de constructions existantes autorisées (sous condition)
	Ne	Zone à caractère naturel où l'activité de carrière (indice « c ») est autorisée, ainsi que les constructions qui y sont liées
	Nd	Zone à caractère naturel où certains dépôts (indice « d ») sont autorisés
	Np	Zone à caractère naturel où les équipements (indice « e ») d' intérêt collectif sont autorisés
	Nh	Zone à dominante naturelle sur laquelle sont implantées des constructions d'habitat sous forme de hameaux (indice « h »). Seules les extensions de constructions existantes sont autorisées.
	Nhp	Zone à dominante naturelle sur laquelle sont implantées des constructions d'habitat sous forme de hameaux (indice « h ») à caractère patrimonial (indice « p ») : des prescriptions architecturales et urbaines spécifiques s'appliquent.
	Ni	Zone à dominante naturelle concernée par le risque naturel d'inondation (indice « i ») : toute construction nouvelle est interdite
	NL	Zones naturelles à vocation de loisirs (indice « L »)
	Np	Zone à caractère naturel correspondant au périmètre de protection (indice « p ») rapprochée des captages d'eau potable
	Npi	Zone à caractère naturel correspondant au périmètre de protection (indice « p ») rapprochée des captages d'eau potable et soumis au risque inondation (indice « i »).
	Nr	Zones naturelles remarquables (indice « r ») de par leur intérêt écologique majeur

Zone agricole (A) = secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

	A	Zone agricole où sont autorisées les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole
	Ap	Zone agricole où sont interdites les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole en raison des enjeux paysagers

Liste des emplacements réservés

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire	Superficie
ER 1	Village (nord)	Extension du cimetière	Commune	2 500 m²
ER 2	Biel Air - Village	Aménagement d'un cheminement doux entre Biel Air et le village (longueur : env. 900m ; largeur moyenne : env. 3m)	Commune	2 200 m²
ER 3	Ouest village	Aménagement d'un cheminement doux entre Pébéreu et le village (longueur : env. 400m ; largeur moyenne : env. 3m)	Commune	1 200 m²
ER 4	Chemin de la Roche	Construction d'un bâtiment destiné aux services techniques municipaux	Commune	1 250 m²
ER 5	Rac	Aménagement d'un parking	Commune	110 m²
ER 6	Le Racas	Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales	Commune	2 200 m²
ER 7	Le Racas	Aménagement de voirie	Commune	2 000 m²
ER 8	Village (sud)	Aménagement de sources pour l'alimentation de bassins publics	Commune	1 000 m²
ER 9	Quartier la Tuilerie	Création d'une voie de désenclavement du quartier de la Tuilerie	Commune	2 000 m²
ER 10	Village	Création d'une voie d'accès à l'école et aux terrains de sports	Commune	450 m²
ER 11	Ouest village	Création d'une voie entre la D126 et l'école	Commune	500 m²
ER 12	Chemin du Barlot	Elargissement du chemin du Barlot	Commune	4 700 m²
ER 13	Chemin du Barlot	Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales	Commune	14 600 m²
ER 14	Limite sud de Malataverne	Elargissement du chemin entre le D844 et l'ER 15 (longueur : 1500 ml ; largeur : env. 6m)	Commune	9 000 m²
ER 15	Limite sud de Malataverne / Zone industrielle	Elargissement du chemin entre l'ER 14 et le chemin des Chèvres (longueur : 650 ml ; largeur : env. 9m)	Commune	5 500 m²
ER 16	Zone industrielle	Elargissement à 9 mètres de plate-forme d'une voie de desserte de la zone d'activité	Commune	220 m²
ER 17	Village	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	160 m²
ER 18	D844 / D126	Création d'une voie entre la D126 et la D844 (largeur moyenne : env. 12m)	Commune	1 500 m²
ER 19	D844 / D126	Réaménagement du carrefour D126 / D844	Commune	900 m²
ER 20	Village	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	140 m²

Espaces boisés classés (EBC)
Aléa inondation – Risque faible
Aléa inondation – Risque moyen ou fort
Secteur au titre de l'article L.123-1 16° (cf. article AUb2 du règlement écrit)
Emplacements réservés (ER)
Changement de destination au titre du L.123-3-1 du code de l'urbanisme : emprise concernée
N° du changement de destination

PLU Malataverne

Pièce n°3 - Plan de zonage

Délibérations		Modifications	
		Date	Objet
Prescription :		6 août 2015	Mise à jour
Arrêt du projet :		25 nov. 2019	Modification
Approbation :	17 décembre 2012		

Planche n°1 - Secteur nord (1/3000e)

0 75 150 225 300 m

Zones urbaines (U) = secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter		
	Ua	Zone historique du village (anciens hameaux de Malataverne et de Clarinas)
	Ub	Zone mixte d'extension autour du village avec diversité des formes urbaines (indice «b»), desservie par l'assainissement collectif
	Uc	Zone mixte à dominante habitat à l'ouest du village (indice « c »), desservie par l'assainissement collectif
	Uca	Zone mixte à dominante habitat à l'ouest du village (indice « c »), desservie par l'assainissement autonome (indice « a »)
	Ui	Zone d'activités artisanales ou industrielles (indice « i »), équipée en assainissement collectif
	Uia	Zone d'activités artisanales ou industrielles (indice « i »), équipée en assainissement autonome (indice « a »)
	Uiab	Zone d'activités artisanales ou industrielles (indice « i »), équipée en assainissement autonome (indice « a ») et où la hauteur est limitée à 15m (indice « b »)
	Ut	Zone de services techniques (indice « Ut ») liée à l'exploitation de l'autoroute A7

Zones à urbaniser (AU) = secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation		
Zones AU indicées	AUb	Zone mixte d'extension autour du village avec diversité des formes urbaines (indice « b »), desservie par l'assainissement collectif
	AUc	Zone mixte à dominante habitat à l'ouest du village (indice « c »), desservie par l'assainissement collectif
	AUe	Zone d'extension urbaine à vocation d'activités économiques (indice « e ») : activités secondaires ou tertiaires, de services et hébergement (activités non industrielles)
	AUi	Zone d'extension urbaine à vocation d'activités industrielles ou artisanales (indice « i »), en assainissement collectif
	AUia	Zone d'extension urbaine à vocation d'activités industrielles ou artisanales (indice « i »), en assainissement autonome (indice « a »)
	AUL	Zone d'extension urbaine à vocation de loisirs et tourisme (indice « L »)
Zones AU sans indice	AU	Zone insuffisamment équipée d'extension urbaine à long terme (réserve foncière)

Zone naturelles (N) = secteurs, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt [...], soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels		
	N	Zone à caractère naturel : créations de nouvelles constructions interdite, mais extensions de constructions existantes autorisées (sous condition)
	Nc	Zone à caractère naturel où l'activité de carrière (indice « c ») est autorisée, ainsi que les constructions qui y sont liées
	Nd	Zone à caractère naturel où certains dépôts (indice « d ») sont autorisés
	Ne	Zone à caractère naturel où les équipements (indice « e ») d'intérêt collectif sont autorisés
	Nh	Zone à dominante naturelle sur laquelle sont implantées des constructions d'habitat sous forme de hameaux (indice « h »). Seules les extensions de constructions existantes sont autorisées.
	Nhp	Zone à dominante naturelle sur laquelle sont implantées des constructions d'habitat sous forme de hameaux (indice « h ») à caractère patrimonial (indice « p ») : des prescriptions architecturales et urbaines spécifiques s'appliquent
	Ni	Zone à dominante naturelle concernée par le risque naturel d'inondation (indice « i ») : toute construction nouvelle est interdite
	NL	Zones naturelles à vocation de loisirs (indice « L »)
	Np	Zone à caractère naturel correspondant au périmètre de protection (indice « p ») rapprochée des captages d'eau potable
	Npi	Zone à caractère naturel correspondant au périmètre de protection (indice « p ») rapprochée des captages d'eau potable et soumis au risque inondation (indice « i »)
	Nr	Zones naturelles remarquables (indice « r ») de par leur intérêt écologique majeur

Zone agricole (A) = secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles		
	A	Zone agricole où sont autorisées les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole
	Ap	Zone agricole où sont interdites les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole en raison des enjeux paysagers

Liste des emplacements réservés

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire	Superficie
ER 1	Village (nord)	Extension du cimetière	Commune	2 500 m²
ER 2	Bel Air - Village	Aménagement d'un cheminement doux entre Bel Air et le village (longueur : env. 900m ; largeur moyenne : env. 3m)	Commune	2 200 m²
ER 3	Ouest village	Aménagement d'un cheminement doux entre Péberou et le village (longueur : env. 400ml ; largeur moyenne : env. 3m)	Commune	1 200 m²
ER 4	Chemin de la Riaille	Construction d'un bâtiment destiné aux services techniques municipaux	Commune	1 250 m²
ER 5	Rac	Aménagement d'un parking	Commune	110 m²
ER 6	Le Razas	Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales	Commune	2 200 m²
ER 7	Le Razas	Aménagement de voirie	Commune	2 000 m²
ER 8	Village (sud)	Aménagement de sources pour l'alimentation de bassins publics	Commune	1 000 m²
ER 9	Quartier la Tuilerie	Création d'une voie de désenclavement du quartier de la Tuilerie	Commune	2 000 m²
ER 10	Village	Création d'une voie d'accès à l'école et aux terrains de sports	Commune	450 m²
ER 11	Ouest village	Création d'une voie entre la D126 et l'école	Commune	500 m²
ER 12	Chemin du Bariol	Elargissement du chemin du Bariol	Commune	4 700 m²
ER 13	Chemin du Bariol	Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales	Commune	14 600 m²
ER 14	Limite sud de Malataverne	Elargissement du chemin entre la D844 et l'ER 15 (longueur : 1000 ml ; largeur : env. 6m)	Commune	6 000 m²
ER 15	Limite sud de Malataverne / Zone industrielle	Elargissement du chemin entre l'ER 14 et le chemin des Chèvres (longueur : 600 ml ; largeur : env. 9m)	Commune	5 500 m²
ER 16	Zone industrielle	Elargissement à 8 mètres de plate-forme d'une voie de desserte de la zone d'activité	Commune	220 m²
ER 17	Village	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	160 m²
ER 18	D844 / D126	Création d'une voie entre la D126 et la D844 (largeur moyenne : env. 12m)	Commune	1 500 m²
ER 19	D844 / D126	Réaménagement du carrefour D126 / D844	Commune	900 m²
ER 20	Village	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	140 m²

- Espaces boisés classés (EBC)
- Aléa inondation - Risque faible
- Aléa inondation - Risque moyen ou fort
- Secteur au titre de l'article L123-1 16° (cf. article AUb2 du règlement écrit)
- Emplacements réservés (ER)
- Changement de destination au titre du L123-3-1 du code de l'urbanisme : emprise concernée
- N° du changement de destination

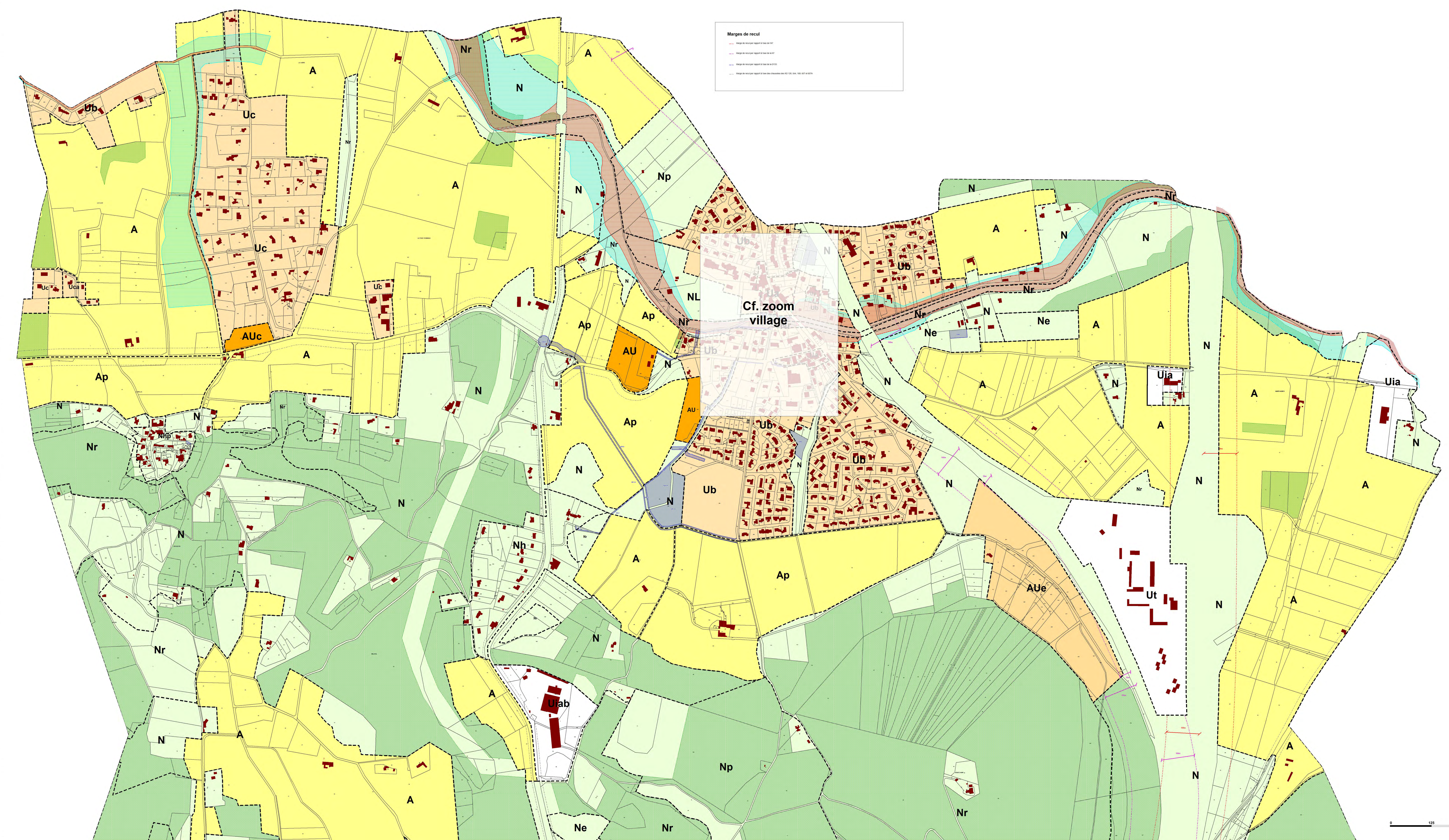

Marges de recul

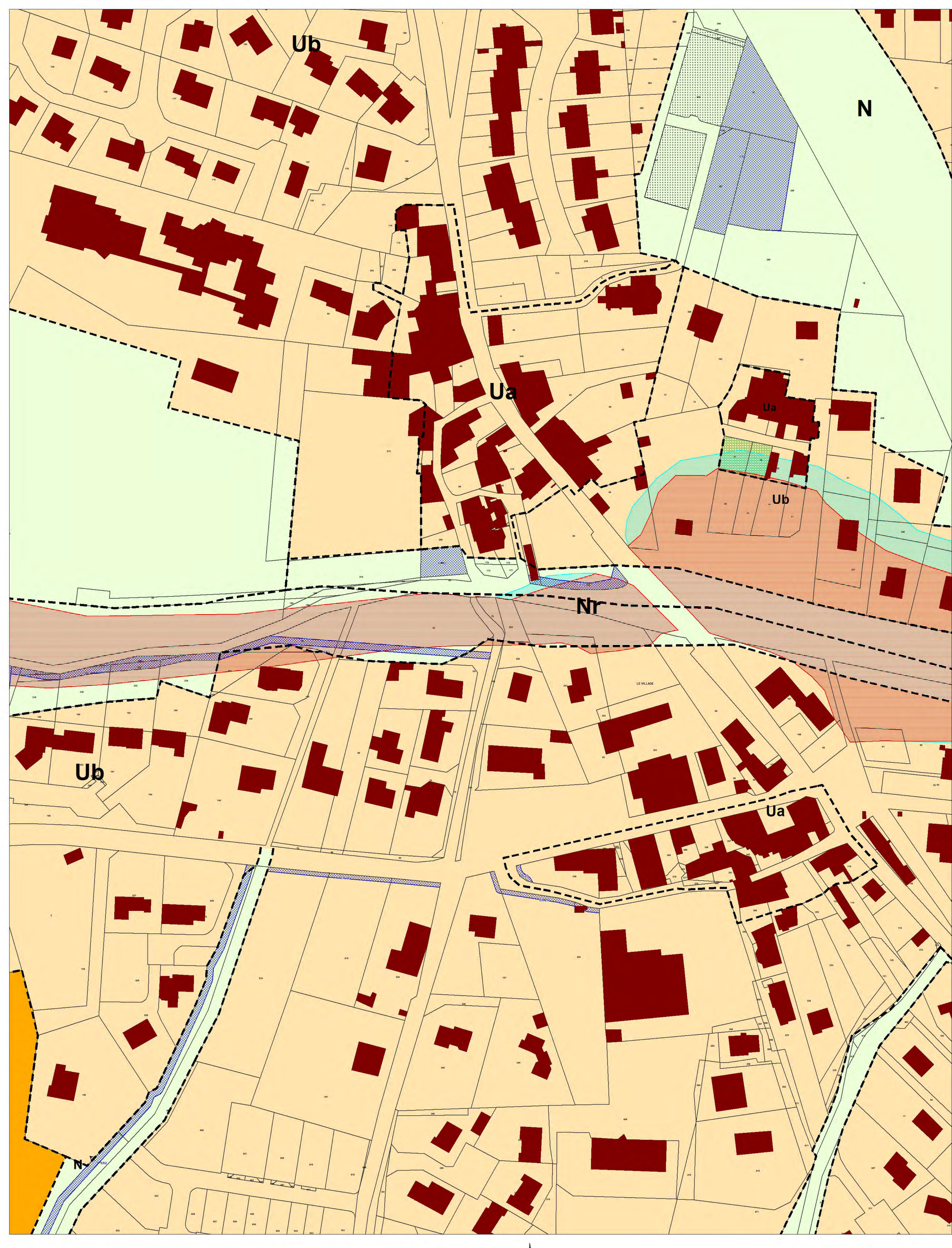

Zoom village